

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**  
Aix en Provence, le 24/10/2024

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PC0131052400034 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	Chemin du pont de l'auture 13560 SENAS
<u>Référence cadastrale :</u>	Section AC , Parcelle n° 2 VOIR ANNEXE
<u>Nom du demandeur :</u>	BOUYGUES IMMOBILIER

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution nécessite un branchement avec des travaux sur le réseau (extension).

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue dans le cas :

- de la non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires ;
- de la non obtention des autorisations administratives ou de prescriptions administratives ;
- d'une évolution du réseau électrique depuis la date de la demande en objet ;
- d'une évolution de la demande du pétitionnaire (puissance, situation...).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Responsable Service Urbanisme CU/AU

DRI Provence Aples du Sud -

Agence Raccordement Marché d'affaires  
445 rue André Ampère 13290 AIX En Provence